



137 Notaires

137, rue de l'Université

75007 PARIS

01 88 400 400

Processus de consultation

La cession intervient par le biais d'une consultation divisée en deux périodes :

(1^{ent}) l'appel à candidatures

(2^{ent}) l'appel d'offres.

1ent/ Appel à candidatures

Durant cette période, les candidats intéressés devront transmettre, à l'adresse électronique indiquée ci-après, leurs lettres de candidatures lesquelles devront être accompagnées des informations (i) concernant les sociétés (ii) financières et juridiques y attachées, ci-après listées les concernant.

A l'issue de cette première période l'ETAT sélectionnera les candidats personnes morales qui pourront avoir accès au Dossier d'Informations.

La liste des candidats sélectionnés pour participer à l'appel d'offres résultera d'un choix souverain de l'ETAT.

Au stade de l'appel à candidatures, l'ETAT ne communiquera aucune autre information sur les Biens cédés à l'exception des éléments figurant dans la « Description des Biens » .

Lors de cette phase, l'analyse des candidatures s'appuiera principalement sur les informations remises par les candidats de leur propre initiative en matière d'activités principales, d'opérations comparables déjà réalisées, de capacité financière et également sur le motif de leur intérêt pour ces Biens.



Etude certifiée ISO 9001 : 2015

Pour l'ensemble de ses services



Les candidats qui ne seront pas retenus pour participer à l'appel d'offres sont d'ores et déjà informés que l'ETAT se réserve le droit de ne pas justifier son choix. Ils reconnaissent qu'ils ne disposeront d'aucun recours.

Les candidats retenus par l'ETAT pour présenter une offre accéderont au Dossier d'Informations dématérialisé et aux Biens par le biais d'une visite qui sera organisée par l'Etude 137 Notaires.

Ce Dossier d'Informations sera constitué par l'ETAT et mis en ligne sur le site internet « Espace Notarial » à la disposition des candidats et de ses conseils.

Il comprendra les documents et informations réunis de bonne foi par l'ETAT, et inclura notamment l'ensemble des pièces, documents et informations pertinents en sa possession à la date de son ouverture aux candidats, afin de leur permettre, avec leurs conseils, d'étudier, d'analyser et d'apprécier la situation juridique, fiscale, locative, technique et environnementale des Biens et droits immobiliers formés par les lots de copropriété numéros 1 et 2.

Les candidats renoncent par avance à rechercher la responsabilité de l'ETAT quant à la qualité et/ou l'exhaustivité des informations communiquées dans le Dossier d'Informations.

Les candidats seront autorisés à poser des questions via le site internet « Espace Notarial » selon les conditions qui seront fixées dans le cahier des charges.

Les réponses faites aux questions posées, de même que toute information, seront couvertes par l'engagement de confidentialité.

2ent/ Appel d'offres

Cette période vise à recueillir les offres fermes qui seront émises par les candidats retenus, après analyse du Dossier d'Informations.

Les candidats dont les offres ne seront pas retenues sont d'ores et déjà informés que l'ETAT se réserve le droit de ne pas justifier son choix. Ils reconnaissent qu'ils ne disposeront d'aucun recours.

Il est précisé que les biens et droits immobiliers seront cédés en l'état mais également en leur configuration actuelle sans aucune condition suspensive autre que celle relative à la purge du droit de préemption s'il en existe et de la purge du droit de priorité.

De sorte que l'offre du candidat prendra la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir les Biens dans leur totalité. Aucune condition particulière ne pourra être demandée par le candidat choisi après notification par l'ETAT de l'acceptation de son offre. L'offre devra être faite sans condition suspensive.

Le candidat devra s'engager dans son offre à signer l'acte de vente avant le 20 décembre 2024. Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

L'acte de vente ne sera pas précédé de la signature d'un avant-contrat.

Contenu du dossier de l'appel à candidature

Les candidats intéressés devront transmettre au format numérique « pdf » uniquement à l'adresse mail suivante : 38avenuefochparis@137.notaires.fr un dossier de candidature qui contiendra a minima les pièces suivantes, savoir :

a/ Une lettre sur papier à en-tête de la société signée du représentant légal du candidat personne morale faisant acte de candidature et d'accord sur les termes du présent appel à candidatures en mentionnant ses activités principales, les éventuelles opérations comparables qu'il a déjà réalisées, la capacité financière de la personne morale et le motif de son intérêt pour ces biens et droits immobiliers

b/ Un dossier contenant les documents suivants :

- nom du ou des dirigeant(s) de la personne morale et de son (ses) représentant(s) légal(aux),
- en cas d'appartenance à un groupe : le nom et l'organigramme du groupe, le nom du mandataire du groupement,
- en cas de société cotée : l'identité des actionnaires détenant au moins 5% du capital,
- copie des cartes nationales d'identité ou de tout autre document officiel en cours de validité avec photographies des dirigeants de la personne morale, de ses représentants légaux, du mandataire du groupement, des actionnaires détenant plus de 5% du capital social,
- statuts à jour certifiés conformes par le candidat et statuts à jour certifiés conformes de toutes les personnes morales détenant directement ou indirectement le capital ou des droits de vote du candidat acquéreur,
- identité complète et copie de tout document officiel en cours de validité avec photographie pour chaque bénéficiaire effectif de l'opération au sens du code monétaire et financier,
- copie du document relatif au bénéficiaire effectif au sens de l'opération tel que défini par le code monétaire et financier, daté, signé et déposé au greffe du tribunal de commerce,
- copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat acquéreur et signataire de la lettre de candidature.

Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement le candidat acquéreur.

- surface financière : une déclaration concernant les données financières et économiques relatives aux trois derniers exercices clos et décrivant au minimum

les capitaux propres, le niveau d'endettement, les chiffres d'affaires, les résultats.
S'il y a constitution d'un groupement, le bilan des sociétés mères.

- éventuellement, savoir-faire et expérience professionnels : présentation d'une liste des opérations auxquelles le candidat a pu concourir au cours des cinq dernières années, en précisant leur nature et leur montant,
- extrait k-bis de moins d'un mois,
- certificat de non faillite de moins d'un mois,
- état d'endettement de moins d'un mois,
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,
- domicile élu pour la suite à donner aux présentes, lequel doit nécessairement être fixé en France métropolitaine,
- les noms, prénoms, fonctions, sociétés de rattachement, adresses courriel et numéros de téléphone (ligne directe) des conseils du candidat acquéreur qui demanderont l'accès au Dossier d'Informations dématérialisé si la candidature est retenue.

Pour les personnes morales étrangères :

- l'ensemble des documents visés ci-dessus (en fonction de la réglementation applicable dans le pays d'immatriculation de la personne morale) traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel de PARIS,
- un avis juridique (Legal Opinion) rédigé par un avocat inscrit au barreau du pays de résidence de la personne morale étrangère, accompagné de l'ensemble de ses annexes et de sa traduction en français par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel de PARIS, légalisé ou revêtu de l'apostille, le cas échéant, attestant que le candidat et le signataire de la candidature disposent des capacités et pouvoirs leur permettant respectivement de réaliser l'opération et d'engager valablement le candidat acquéreur ; un avis juridique non satisfaisant pourra motiver l'irrecevabilité de la candidature et le cas échéant de l'offre ferme qui suivrait. Il est précisé que cet avis juridique devra en outre confirmer que la personne morale a été valablement constituée et qu'elle dispose de la personnalité morale.

L'absence de l'une ou de plusieurs des pièces listées ci-dessus, ou le défaut de signature de celle(s)-ci pourra entraîner le rejet de la candidature. L'ETAT se réserve toutefois le droit de demander aux candidats de compléter et/ou de régulariser leurs dossiers.

La personnalité des candidats aura vocation à rester inchangée. Aucune substitution ne sera possible.

Accès au Dossier d'Informations dématérialisé

L'ETAT notifiera aux candidats retenus à l'issue de la première période de l'appel à candidatures leur admission à la consultation du Dossier d'Informations.

L'accès à la documentation dématérialisée s'exercera au travers d'un accès internet protégé sur l'Espace Notarial de la Chambre des Notaires de PARIS mis en place par Maître Alexandra LAGARDE Notaire au sein de l'Etude 137 Notaires.

Préalablement à l'accès au Dossier d'Informations, les candidats retenus et leurs conseils devront accepter les clauses de l'accord de confidentialité et celles du cahier des charges qui leur seront remis avec la notification de leur acceptation à participer à la seconde période, ainsi que la liste complète des personnes de leur équipe qui devront accéder au Dossier d'Informations (noms, prénoms, fonctions, sociétés de rattachement, adresses professionnelles postales, adresses courriel, numéros de téléphone).

Les périodes de visites des lieux et les modalités des questions/réponses écrites seront fixées par ledit règlement de consultation.

Toute offre devra être remise par pli recommandé (ou autre moyen, type Chronopost, DHL...) et sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure cachetée ne portant que la mention suivante « Confidentiel - Appel d'offres du 14 juin 2024 - lots de copropriété 36-38 avenue Foch 75016 PARIS/NE PAS OUVRIR », à l'adresse suivante :



Etude 137 Notaires

A l'attention de Maître Alexandra LAGARDE
137, rue de l'Université
75007 PARIS.

Calendrier prévisionnel du déroulement de l'appel à candidatures puis de l'appel d'offres

Période de l'appel à candidatures

Envoi par les candidats de leur dossier de candidature : à compter de la publicité et jusqu'au 17 juillet 2024 à 12 heures au plus tard (heure locale de PARIS) à l'adresse courriel suivante : 38avenuefochparis@137.notaires.fr

Période de l'appel d'offres

Ouverture de l'accès au Dossier d'Informations : 09 septembre 2024.

Période des visites : du 09 au 30 septembre 2024.

Fin des questions dans le cadre du Dossier d'Informations : 09 octobre 2024 à 18 heures (heure locale de PARIS).

Date limite de réception des offres fermes : 15 octobre 2024 à 12 heures (heure locale de PARIS).

Objectif de signature de l'acte authentique de vente : 20 décembre 2024.

Visites

Les visites se dérouleront sur un créneau horaire de 3 heures maximum du 09 au 30 septembre 2024.

L'Office Notarial 137 Notaires se rapprochera des candidats retenus pour la phase d'appel d'offres afin d'organiser avec eux une visite.

Informations sur le traitement des données à caractère personnel

L'Office notarial 137 Notaires, notaire de l'ETAT, dispose d'un traitement des données personnelles fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Ces données personnelles seront traitées en vue de l'exécution de la transaction envisagée et en vue du respect de nos obligations légales et réglementaires.

Les données seront conservées pendant une durée d'un an à compter de la réalisation de la prestation objet des présentes.

Les informations mentionnées au paragraphe « Contenu du dossier de candidature (première phase de la consultation) » ci-dessus concernant le candidat acquéreur feront l'objet de plusieurs traitements à destination de l'ETAT et de l'AGRASC. Les données personnelles traitées seront réservées à l'usage de l'ETAT et de l'AGRASC et ne pourront être transmises qu'à des prestataires intervenant dans la gestion de l'appel à candidatures. En aucun cas ces données ne feront l'objet d'une transaction commerciale avec des tiers.